



## **SOCIETE COMMERCIALE**

### **CHANGEMENT ADMINISTRATIF D'ADRESSE**

- Formulaire **M2** dûment complété et signé sur chaque feuillet
- Attestation délivrée par la Mairie signée par le Maire faisant mention du changement administratif d'adresse
- 1 exemplaire du procès verbal de l'assemblée générale constatant le changement d'adresse du siège social signé en original
- 1 exemplaire des statuts mis à jour certifié conforme par le représentant légal et signé en original
- En cas d'activité réglementée, prendre contact avec le CFE

### **COUT DE LA FORMALITE**

- Chèque à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Bourg en Bresse** d'un montant de : 15.27 €
- Chèque de 70 € à l'ordre de la CCI de l'Ain** (prestation CFE Service +)